

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 83 03404

⑮ Dispositif pour le montage d'un chambranle ou bâti métallique, notamment d'un chambranle de porte, dans une ouverture de mur.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.³). E 06 B 1/60, 1/12.

⑰ Date de dépôt..... 2 mars 1983.

⑱ ⑲ ⑳ Priorité revendiquée : NL, 3 mars 1982, n° 82 00848.

㉑ Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 36 du 9-9-1983.

㉒ Déposant : Société dite : NV NEDERLANDSE METAALINDUSTRIE POLYNORM. — NL.

㉓ Invention de : Gijsbertus Leendert van Wieringen.

㉔ Titulaire : *Idem* ㉒

㉕ Mandataire : SA Fedit-Loriot, 38, av. Hoche, 75008 Paris.

Dispositif pour le montage d'un chambranle ou bâti
métallique, notamment d'un chambranle de porte,
dans une ouverture de mur.

5 La présente invention concerne un disposi-
tif pour le montage d'un chambranle ou bâti métalli-
que, notamment d'un chambranle de porte, dans une
ouverture de mur.

10 Il existe actuellement divers dispositifs de
montage d'un chambranle ou bâti dans une ouverture
de mur permettant de monter un chambranle, de sec-
tion sensiblement en forme de U contre la jouée de
l'ouverture du mur de façon que le chambranle puisse
être réglé dans une position parfaitement verticale.
Ces dispositifs connus présentent souvent l'inconvé-
15 nient d'être de structure compliquée, ce qui rend
leur montage difficile.

L'invention vise un dispositif permettant de
monter et de régler de manière simple un chambranle
ou bâti, ce dispositif pouvant être fabriqué à bon
20 marché en raison de la simplicité de sa structure.

Le dispositif suivant l'invention est carac-
térisé en ce que sa plaque de fixation est constituée
par une plaque oblongue en forme de bande qui s'étend
sur presque toute la largeur de la jouée, et qui pré-
25 sente à chaque extrémité des ailes latérales relati-
vement courtes qui dépassent du mur, chaque aile

latérale présentant une ouverture. Une console réglable en forme de U est reliée à la plaque de fixation, et présente deux branches qui encadrent le mur en position montée. La console comporte des ouvertures
5 en forme de fente qui permettent son montage réglable sur les ailes latérales de la plaque de fixation, les branches de la console comprenant des organes de réception pour recevoir le bâti à monter.

L'avantage de ce type de structure est que
10 la console réglable est facile à monter et à positionner de sorte que le bâti qui doit lui être fixé ultérieurement vient directement dans la position correcte.

Suivant l'invention, les organes de réception
15 précités sont constitués par une lèvre retournée vers l'extérieur, formée sur chaque extrémité libre des branches de la console et par des portions embouties orientées vers l'extérieur ménagées dans les branches de la console à une certaine distance
20 de chaque lèvre, de façon qu'un rebord d'extrémité du bâti à monter puisse être bloqué entre la lèvre et les portions embouties.

De ce fait, on peut pousser le bâti à monter sur la ou les consoles réglables mises en place jusqu'à ce que ses rebords d'extrémité s'enclenchent
25 dans l'intervalle compris entre la lèvre et les portions embouties, le bâti étant étroitement relié à la console réglable du fait de sa propre action élastique.

L'invention sera mieux comprise à la lecture
30 de la description détaillée qui va suivre et à l'examen des dessins annexés qui représentent, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation de l'invention.

35 La figure 1 est une vue en coupe horizontale

d'un chambranle de porte monté à l'aide du dispositif suivant l'invention.

La figure 2 est une vue éclatée du dispositif de la figure 1.

5 La figure 1 représente un mur 1 et une jouée 2 d'ouverture de porte. Dans l'ouverture est installé un chambranle 3 de porte 4, qui est monté par l'intermédiaire d'un dispositif 5, fixé sur la jouée 2. Le chambranle 3 a une section transversale sensiblement en forme de U et comprend des rebords d'ex-
10 trémité dirigés l'un vers l'autre.

Comme il ressort de la figure 2, le dispositif suivant l'invention comprend une plaque de fixation 6, qui peut être montée sur la jouée 2 d'une
15 ouverture de mur au moyen de vis 7, et une console réglable 8, en forme de U, qui est reliée à la plaque de fixation 6 de façon coulissante et blocable.

La plaque de fixation 6 est constituée par un élément oblong en forme de bande dont la longueur
20 correspond pratiquement à l'épaisseur du mur 1. A chaque extrémité, la plaque comporte de courtes ailes latérales 9 qui dépassent du mur et sont percées d'un trou alésé 10. La partie centrale de la plaque de fixation présente deux ouvertures en forme
25 de fente 11, 11' qui s'étendent dans le sens longitudinal de la plaque pour les vis 7. La plaque de fixation peut également comporter des nervures de renforcement 12.

La console réglable 8 a la forme d'une
30 bande et comprend un corps 13 et deux branches latérales 14 qui encadrent le mur en position montée. Le corps 13 présente des ouvertures 15, 15' qui correspondent sensiblement aux ouvertures 11, 11' de la plaque de fixation 6, de sorte que les vis 7 peuvent
35 être montées sans qu'il soit nécessaire de séparer

la console réglable de la plaque de fixation. Les branches latérales 14 de la console réglable 8 comportent à leur extrémité libre une lèvre retournée vers l'extérieur 16. Les deux branches 14 présentent également une ouverture en forme de fente 17 qui s'étend dans le sens longitudinal de l'aile. La zone qui borde l'ouverture est pourvue d'aspérités 18 à la fois sur la face externe et sur la face interne des ailes. Les portions extérieures des ailes 9 de la plaque de fixation 6 qui viennent en engagement avec la face interne des branches 14 présentent également des aspérités 19 correspondantes. Les bords longitudinaux supérieur et inférieur de la console réglable 8 comportent des nervures de renfort 20 qui s'étendent sur toute la longueur de la console. Les portions d'extrémité de ces nervures forment, avec les leviers 16, les organes de réception pour recevoir les rebords d'extrémité du bâti 3 à monter.

Le montage du bâti s'effectue de la façon suivante :

On fixe, au moyen de vis 7 sur la jouée de l'ouverture du mur, plusieurs plaques de fixation, convenablement espacées les unes des autres. Ensuite on relie aux plaques de fixation la ou les consoles réglables, en la ou les fixant par exemple au moyen de vis auto-taraudeuses 21 qui traversent les ailes latérales 9, la fente 17 des branches 14 et le trou alésé 10 des ailes. On positionne ensuite correctement les consoles réglables des divers dispositifs les unes par rapport aux autres au moyen des fentes 17 puis on les fixe. Les aspérités 18, 19 assurent la solidité de la fixation des consoles réglables sur les plaques de fixation de sorte qu'elles ne peuvent pas se déplacer lors du montage du chambranle.

Ensuite on enfonce le bâti sur la console réglable jusqu'à ce que les rebords d'extrémité du bâti s'enclenchent dans l'intervalle formé entre la lèvre 16 et les portions d'extrémité des nervures de renfort 20. Du fait de l'action élastique du bâti lui-même, ces rebords d'extrémité restent solidement verrouillés, ce qui évite l'emploi de moyens de fixation supplémentaires.

La plaque de fixation 6 et la console réglable 8 sont de construction particulièrement simple et peuvent être réalisées en tôle de façon rapide et peu onéreuse.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation de l'exemple décrit et représenté, elle est susceptible de nombreuses variantes accessibles à l'homme de l'art, suivant les applications envisagées et sans s'écarter pour cela du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour le montage dans une ouverture de mur d'un chambranle ou bâti métallique, tel qu'un chambranle de porte, de section transversale sensiblement en forme de U, ledit dispositif
5 comprenant une plaque de fixation à monter contre la jouée de l'ouverture du mur, une console réglable reliée à la plaque de fixation de façon réglable et blocable, ladite console comprenant des organes
10 pour fixer le bâti sur ladite console, ledit dispositif étant caractérisé en ce que la plaque de fixation (6) est formée par une plaque oblongue en forme de bande qui s'étend sur presque toute la longueur de la jouée (2) et comporte à chaque extré-
15 mité des ailes latérales relativement courtes (9) qui dépassent du mur (1), chaque aile latérale présentant un trou alésé (10), la console réglable (8) étant en forme de U avec deux branches (14) qui encadrent le mur en position montée et qui pré-
20 sentent deux ouvertures en forme de fente (17) pour le montage réglable de la console (8) sur les ailes latérales (9) de la plaque de fixation (6), les branches (14) de ladite console (8) étant munies d'organes de réception (20, 16) pour recevoir le
25 bâti (3) à monter.

2. Dispositif suivant la revendication 1,

caractérisé en ce que les organes de réception sont constitués par une lèvre retournée vers l'extérieur (16) formée sur chaque extrémité libre des branches (14) et de portions embouties orientées vers l'extérieur (20) ménagées sur les branches à une certaine distance de chaque lèvre, de façon que chaque rebord d'extrémité du bâti (3) à monter puisse être bloqué entre la lèvre (16) et les portions embouties (20).

10 3. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les portions embouties (20) sont constituées par des nervures de renfort qui s'étendent sur presque toute la longueur de la console réglable (8).

15 4. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les branches latérales (14) de la console réglable (8) présentent des fentes oblongues (17) qui s'étendent sur presque toute la longueur desdites branches, la surface entourant lesdites fentes étant pourvue de zones d'aspérités (18) à la fois sur la face externe et sur la face interne des branches, la face extérieure des ailes (9) de la plaque de fixation étant aussi munie de zones d'aspérités (19).

20

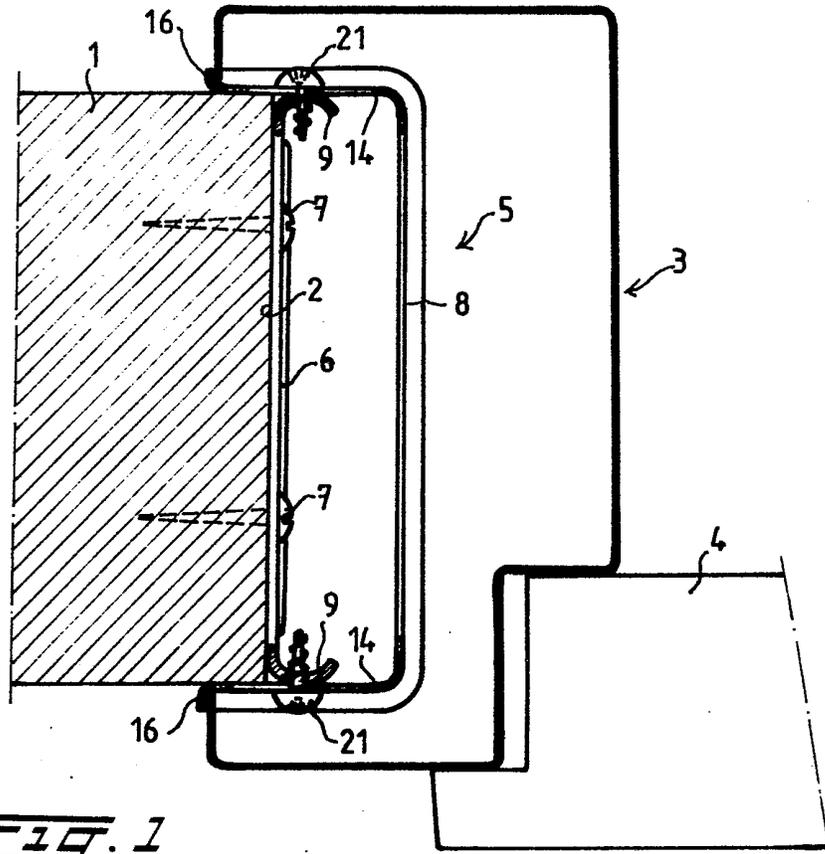


FIG. 1

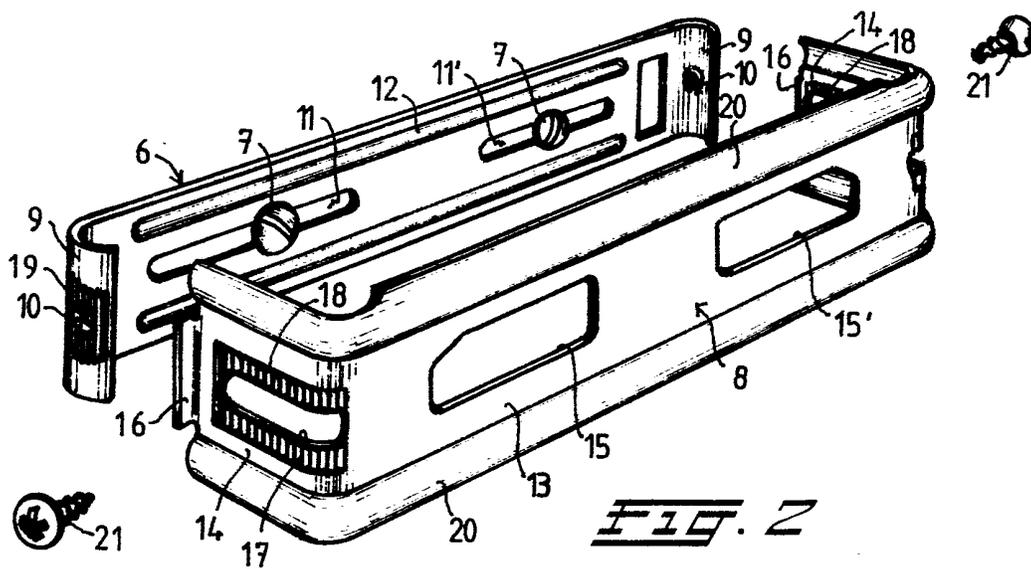


FIG. 2